



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6133^e séance

Vendredi 29 mai 2009, à 12 h 15

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Churkin	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M. McBride
	France	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir John Sawers
	Turquie	M. İlkin
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 12 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Côte d'Ivoire une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Bailly (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite du communiqué en date du 18 mai 2009 du Cadre permanent de concertation de l'Accord politique de Ouagadougou qui prévoit un calendrier électoral détaillé fixant au 29 novembre 2009 la date du premier tour des élections présidentielles en Côte d'Ivoire. Il souligne que ce calendrier a été approuvé par tous les principaux acteurs politiques ivoiriens, comme il l'a demandé par la déclaration de son président S/PRST/2008/42 et par sa résolution 1865 (2009).

Le Conseil met l'accent sur l'importance que revêt la mise en œuvre effective de chacune des cinq étapes qui doivent conduire aux élections et que le Secrétaire général a décrites comme suit dans son rapport daté du 13 avril 2009 (S/2009/196) : 1) publication de la liste électorale provisoire à la fin des opérations d'enregistrement des électeurs; 2) publication de la liste électorale définitive; 3) production de cartes d'identité et

d'électeur; 4) distribution des cartes d'identité et d'électeur; et 5) campagne électorale.

Le Conseil, conformément à sa résolution 1865 (2009), souligne que ce calendrier lie les acteurs politiques ivoiriens et que sa mise en œuvre reflétera le degré de leur engagement politique dans la tenue d'élections libres, justes, ouvertes et transparentes dans un environnement sûr. Il exhorte les acteurs politiques ivoiriens à honorer pleinement et sans plus tarder leurs engagements. En particulier, il invite à nouveau instamment les acteurs politiques à respecter pleinement le Code de bonne conduite pour les élections qu'ils ont signé sous les auspices du Secrétaire général le 24 avril 2008.

Le Conseil réaffirme son plein appui au Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et rappelle que le Représentant spécial certifiera que toutes les étapes du processus électoral fournissent toutes les garanties nécessaires pour la tenue d'élections présidentielles et législatives libres, justes, ouvertes et transparentes, conformément aux normes internationales, ainsi qu'il est dit au paragraphe 20 de la résolution 1865 (2009). Le Conseil prend note de ce que les parties ivoiriennes ont demandé au Représentant spécial du Secrétaire général de faire connaître et d'expliquer à toutes les parties ivoiriennes le contenu et le mode opératoire des cinq critères-cadres visés dans le document S/2008/250 et la résolution 1865 (2009).

Le Conseil réaffirme son entier soutien au Facilitateur et demande aux acteurs politiques ivoiriens de continuer à coopérer pleinement avec celui-ci, surtout en cette phase critique du processus de paix.

Le Conseil exprime l'espoir que l'annonce du calendrier électoral imprimera un nouvel élan à la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses accords complémentaires. Il note que la cérémonie de passation des pouvoirs qui s'est tenue à Bouaké le 26 mai 2009 est un développement positif et exhorte une nouvelle fois les parties ivoiriennes à continuer à progresser.

Le Conseil se déclare de nouveau déterminé à soutenir pleinement un processus électoral crédible en Côte d'Ivoire et prie le Secrétaire général de le tenir étroitement et régulièrement informé des progrès accomplis par les parties dans la mise en œuvre de chacune des étapes essentielles du calendrier électoral. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2009/16.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Avant de lever la présente séance, et comme nous espérons qu'elle sera la dernière du mois de mai – c'est-à-dire la dernière sous la présidence russe –, je voudrais remercier de leurs coopération, compréhension et appui tous mes collègues du Conseil de sécurité et tous les représentants des États Membres de l'ONU qui ont participé d'une manière ou d'une autre aux travaux du Conseil de sécurité en ce mois de mai. J'exprime évidemment ma reconnaissance à mes collègues du Secrétariat, aux interprètes et à tous ceux qui nous ont donné les moyens de mener à bien un travail efficace et intensif.

La séance est levée à 12 h 20.